

## **Rencontre à Agadir sur le plan d'action national de mise en conformité sociale au sein de l'entreprise**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-12-2006 18:00:00

**Une rencontre d'information a été organisée, samedi à Agadir, par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour présenter les grandes lignes du plan d'action national de mise en conformité sociale au sein de l'entreprise.**

Le plan vise à sensibiliser les entreprises qui emploient 50 salariés ou plus à l'importance du renforcement de la dimension sociale en tant que vecteur de développement et à la nécessité de concilier leurs performances économiques avec les conditions d'un développement durable favorisant la justice sociale.

Intervenant lors de cette rencontre, le secrétaire général du ministère, M. Abdelouahid Khouja a indiqué que ce plan a pour objectif de faciliter la mise en oeuvre du nouveau code de travail entré en vigueur depuis plus de deux ans et d'accompagner l'entreprise marocaine pour qu'elle puisse faire face aux défis du processus de libre-échange.

Une étude effectuée par le ministère, a-t-il dit, a montré que les entreprises qui font preuve de plus de conformité sur le plan social opèrent dans les secteurs de la restauration, l'agroalimentaire et l'hôtellerie, notant, cependant, que l'agriculture, le textile et le bâtiment accusent un retard en la matière.

La neutralité négative de l'administration, l'absence d'une véritable culture de protection sociale, le manque de communication, l'insuffisance des moyens et l'absence de suivi sont autant de problèmes qui entravent la mise en application du code de travail, a souligné M. Khouja, affirmant que la réalisation de la conformité sociale demeure la solution adéquate pour créer une entreprise citoyenne et économiquement rentable.

Le programme de mise en conformité sociale au sein de l'entreprise se décline, selon lui, en quatre plans complémentaires à savoir un plan d'action national (PAN), un plan d'action régional (PAR), un plan d'action local (PAL) et un plan d'action propre à l'inspecteur de travail (PAI).

M. Khouja a, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance du nouveau rôle de l'inspecteur de travail appelé, aujourd'hui plus que jamais, à contribuer de manière constructive au développement de l'entreprise.

Pour faire aboutir ce projet, il a été procédé à la création d'un comité de pilotage qui veillera à l'accompagnement des entreprises qui veulent adhérer aux dispositions du nouveau code, a-t-il dit.

Source : MAP